

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE GARONNE

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	10

Date de convocation 26 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

**DÉLIBÉRATION : N° 17-2021**

**OBJET ; Création de poste adjoint  
administratif 2ème classe**

**Le 02 juillet 2021  
à 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

**Présent(e)s** : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée, OUDIN Céline et Mrs CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, GUINCI Thierry, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, SAMAZAN Michel.

**Absents excusés** - Mr MEUNIER Laurent

**SECRETAIRE** - Mme BOURGEOIS Coralie

Madame le Maire informe l'Assemblée, que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La délibération précise le grade ou le cas échéant, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le recrutement de personnel non titulaire.

Cette délibération permettra de recruter des agents non titulaires pour le remplacement d'un agent titulaire.

Il convient pour la commune de créer un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps non complet à compter du 01.10.2021 pour permettre le recrutement d'un agent qui remplit les fonctions pour accéder à ce poste.

Madame le Maire demande à l'Assemblée de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la création à compter du 01 octobre 2021 un emploi d'adjoint administratif 2ème classe à temps non complet (10 heures).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire

